

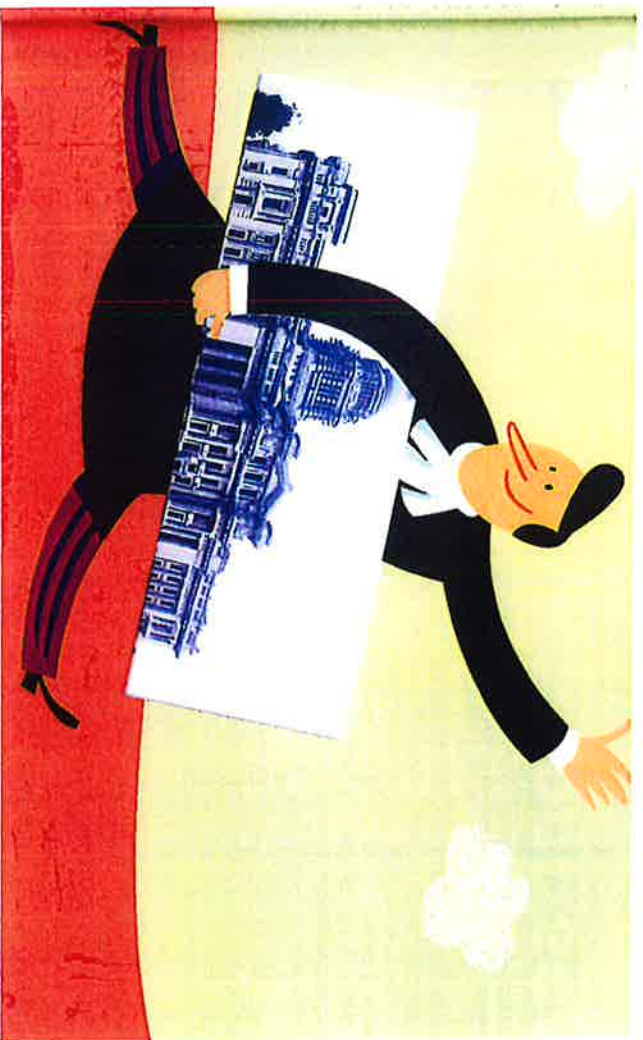


Barreau de Bruxelles Elections historiques !

by Paul GROSJEAN

IL FAUT ÊTRE AVOCAT POUR MESURER À QUEL POINT LES ÉLECTIONS AU BARREAU SONT IMPORTANTES. CETTE ANNÉE, LA CAMPAGNE EST EN PASSE D'ÊTRE DOUBLEMENT HISTORIQUE. POUR LA PREMIÈRE FOIS, IL EST À ENVISAGER QU'UNE FEMME DIRIGE L'ORDRE FRANCOPHONE DE BRUXELLES. ET POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA SACRO-SAINTE COUTUME DE L'ALTERNANCE ULB/UCR POURRAIT ÊTRE BATTUE EN BRÈCHE. BREF, À SCRUTIN EXCEPTIONNEL, ARTICLE EXCEPTIONNEL. LOBBY A DÉCIDÉ DE RÉUNIR LES 3 CANDIDATS EN QUESTION AU PALAIS DE JUSTICE : MAÎTRES MARINA BLITZ, MARIE-FRANÇOISE DUBUFFET ET STÉPHANE BOONEN. RÉCIT DE CETTE RENCONTRE DU TROISIÈME TYPE.





Bâtonnier ou bâtonnière ? UCL ou ULB ? Faites votre choix !

Le Barreau de Bruxelles a été fondé il y a plus de 200 ans sous l'époque napoléonienne. Le poids de la tradition y est considérable. Le prestige lié au bâtonnat est tout aussi énorme. Le premier bâtonnier fut Jean-Baptiste Kockaert en 1811. Depuis lors, il n'y a jamais eu de « bâtonnière », ce qui n'est pas le cas de tous les barreaux du pays.

A l'Ordre Francophone du Barreau de Bruxelles, il y a plus ou moins 4.500 avocats. C'est le premier barreau du pays, avant les barreaux flamands. Et c'est même le deuxième barreau francophone du monde, il est vrai, loin derrière le Barreau de Paris (24.000 robes !).

Tous ces 4.500 avocats ne fréquentent pas assidûment le Palais de Justice. C'est plutôt le contraire. En réalité, l'avocature est un monde très hétéroclite. L'on y retrouve forcément toutes les spécialités du droit : droit des personnes, droit commercial, droit social, droit fiscal, droit pénal, droit public, droit européen, ... N'importe pas pour autant que tous ces avocats s'intéressent à l'élection de leur bâtonnier. S'il y a plus de 1.500 votants, ce sera déjà un grand succès.

Pour bien saisir les élections internes au barreau, il est fondamental de connaître le fonctionnement de

cette organisation professionnelle. En réalité, celle-ci est dirigée par un duo : le bâtonnier et son dauphin. Le dauphin est amené à succéder au bâtonnier. En accompagnant le bâtonnier, il se forme à sa future fonction. Chaque mandat dure deux ans. Au total, le dauphin et le bâtonnat représentent une période de quatre ans.

Pas facile à comprendre. D'autant moins aisé qu'un usage se superpose à cette procédure complexe. Sachant que chaque candidat est étiqueté en fonction de l'université de ses études et sachant que deux universités sont concernées, il s'agit de faire en sorte qu'un bâtonnier UCL succède à un bâtonnier ULB et vice-versa.

Tradition dépassée

Actuellement, c'est Jean-Pierre Boyle (UCL) qui est bâtonnier. Il terminera son mandat en septembre 2012. A ce moment-là, son dauphin, Michel Vlies (ULB), reprendra le flambeau. La question est donc de savoir qui deviendra le dauphin du bâtonnier Vlies en septembre 2012. En d'autres termes, les élections devront désigner celle ou celui qui sera bâtonnier en septembre 2014. Bref, si l'on respecte la fameuse alternance, le bâtonnat en 2014 devrait revenir à un représentant de l'UCL.

Concrètement, les élections se dérouleront, par vote électronique, suivant deux tours : le 18 et le 20 juin. La campagne est d'ores et déjà lancée. Elle réunit trois candidats : deux femmes émanant de l'ULB, Marina Blitz et Marie-Françoise Duburfet et un représentant de l'UCL, Stéphane Boonen. Vous l'aurez compris, si l'une des deux candidates est élue, ce sera la révolution copernicienne dans l'univers très conservateur des avocats bruxellois. Tout à la fois, la fin de l'usage de l'alternance et l'avènement de la première « bâtonnière ». Par contre, si Stéphane Boonen est couronné, la tradition sera respectée. Cet aspect ne sera pas sans influencer le scrutin.

C'est Marina Blitz qui est à l'origine de la rupture de l'alternance. Parole donc à la défense : « Cette démarche est dépassée. Regardez ma fille, Camille Cornil : elle a fait Saint-Louis, puis l'ULB. De nos jours, les jeunes avocats sont le fruit de parcours multiples. » Marie-Françoise Duburfet est bien sûr sur la même longueur d'onde : « J'ai suivi Marina sur ce point. A l'époque de Bologne, cette tradition est absurde. » Et qu'en pense le candidat de la tradition ? « Je n'en ferai pas un argument de campagne, précise Stéphane Boonen. J'accepte ce combat. Je ne veux pas être élu sans me battre. C'est une question de légitimité. »

Obligation de transparence

Cette question étant réglée, abordons maintenant celle des programmes respectifs. « Il n'est pas nécessaire d'avoir un programme, plaide Marie-Françoise Dubuffet. Qu'attendent les avocats de leur bâtonnier ? Défendre la profession et être capable de prendre les bonnes décisions. » Tout le monde ne partage pas cet avis. « Je travaille à mon programme depuis trois ans, assène Stéphanie Boonen. Je veux m'intéresser au quotidien des avocats : arrêté judiciaire, récupération des honoraires, ... Il faut recentrer l'action du barreau. » Et Marina Blitz ? « Pour moi, l'Ordre est une entreprise qui a 4.500 clients internes et des centaines de milliers de clients extérieurs, les justiciables évidemment. Tout ceci pour dire qu'il faut professionnaliser le barreau. Réfléchissons à des nouvelles structures. Il s'agit notamment d'engager un super manager. Celui-ci ne doit pas nécessairement être avocat. » D'accord pour cette professionnalisation ? « Tout à fait, répond Marie-Françoise Dubuffet. Il faut que l'Ordre soit performant. Idem pour les avo-

cats. De toute façon, l'Europe ne nous laisse pas le choix. » Tous sur la même longueur d'onde ? « Je suis d'accord pour professionnaliser le barreau, affirme Stéphanie Boonen. Néanmoins, je ne veux pas d'un super manager qui ne soit pas un avocat. »

Et qu'en est-il de la concurrence ? Depuis longtemps, les avocats ne sont plus en position monopolistique. Ils doivent faire face à tous ceux qui offrent des conseils

juridiques : notaires, experts-comptables, fiscalistes, réviseurs, juristes d'entreprise, secrétaires sociaux, plannings familiaux, etc. « Il me semble, murmure Marie-Françoise Dubuffet, que la priorité est de réduire la traçure numérique. »

Autre suggestion ? « Il faut améliorer la communication, ajoute Stéphanie Boonen. Je souhaite plus de transparence sur les conditions d'intervention. »

Selon Marina Blitz, « la professionnalisation passe par l'obligation légale d'informer. »

Ce n'est évidemment pas sur basse de cet article que les avocats pourront se faire une opinion. Ceux qui sont concernés auront à cœur d'assister aux débats organisés par le barreau. Ils pourront ainsi cerner les forces en présence. Actuellement, les projets les plus clairs émanent de Marina Blitz et de Stéphanie Boonen. Sans mauvais jeu de mots, Marina Blitz est une « maîtresse-femme ». Son équipe de campagne est ultra performante. Elle travaille réellement à l'anglais-saxonne. D'ailleurs, sa vision du barreau est du même tonneau. Pour elle, un cabinet est d'abord

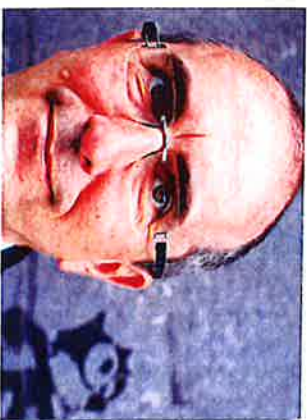
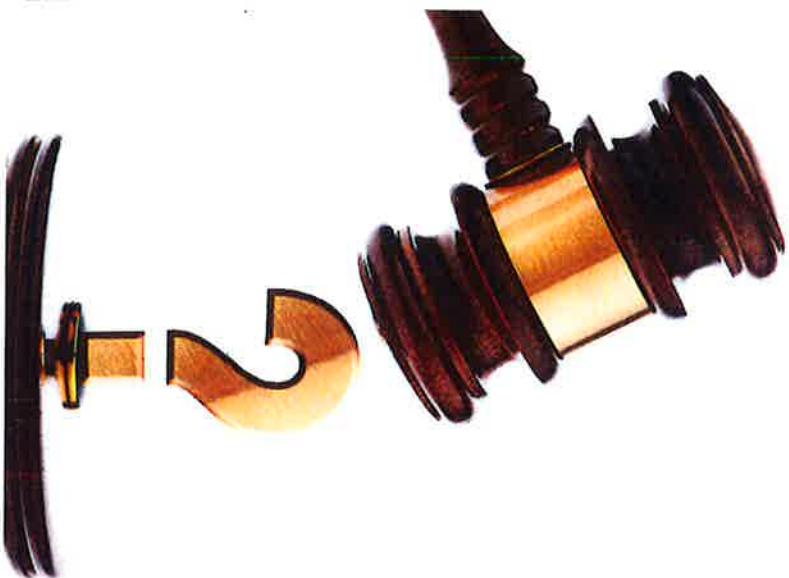
une firme. Stéphanie Boonen excipe d'une approche plus latine, voire plus romantique. Il reste très attaché aux valeurs fondatrices du barreau. C'est le candidat de la base.

« Réinventons notre quotidien » est son slogan. Enfin, en ce qui concerne Marie-Françoise Dubuffet, les motivations nous paraissent plus réductrices. De toute façon, modernité, tradition ou 3ème voie, faites vos jeux !

« Actuellement, les projets les plus clairs émanent de Marina Blitz et de Stéphanie Boonen. »



Michel Viles sera bâtonnier en septembre 2012.



Jean-Pierre Boyle, l'actuel bâtonnier.